



Département des HAUTES-ALPES  
Arrondissement de Briançon  
Canton de Briançon 1  
Commune de LA SALLE LES ALPES

n°22.08.04

Rapporteur : Isabelle DESMALLEES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de convocation :** 29 novembre 2022

**Date d'affichage :** 29 novembre 2022

**L'an deux mil vingt-deux,**

Le cinq décembre à dix-huit heures trente,

**Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de M. Emeric SALLE, Maire,**

**Etaient Présents :**

Gilles PERLI, Jean-Michel DELBANO, Jean-Paul SALLE, Adjoint,  
Gaspard BOREL Virginie DEMONSSAND, Isabelle DESMALLEES,  
Paul FIGVED, Nathalie FORM, Sophie PAUMOND, Natacha SALLE

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusés :**

Magali BRECHU ayant donné pouvoir à Emeric SALLE  
Muriel FINE ayant donné pouvoir à Nathalie FORM  
Jean-Claude VINATIER ayant donné pouvoir à Paul FIGVED

**Virginie DEMONSSAND a été élue secrétaire de séance**

Nombre de Membres en exercice : 14
Nombre de Membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 14

**Objet :** Approbation de la Convention territoriale Globale

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les Contrats Enfance Jeunesse du territoire sont arrivés à terme le 31 décembre 2021 et que la CAF a institué un nouveau dispositif dénommé Convention Territoriale Globale (CTG) afin d'appréhender dans leur ensemble les besoins exprimés par la population.

La Convention Territoriale Globale portera principalement sur les 5 thématiques socles suivantes : la petite enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale et l'accès aux droits. Elle pourra être complétée par d'autres thématiques le cas échéant.

**Vu** la circulaire n°2020-01 du 16 janvier 2020 de la Direction des politiques familiales et sociales relative au déploiement des Conventions Territoriales Globales et des modalités de financement en remplacement des Contrats Enfance Jeunesse ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°05-2021-06-25-00002 du 25 juin 2021 et la délibération de la Communauté de Communes n° 2022-82 du 13 septembre 2022 approuvant la modification des statuts de la Communauté de communes du Briançonnais notamment en matière de petite enfance ;

**Vu** l'avis favorable du Bureau exécutif de la Communauté de Communes du Briançonnais en date du 17 novembre 2022 ;

**Vu** l'avis favorable de la commission Cohésion Sociale et Territoriale de la Communauté de Communes du Briançonnais en date du 21 novembre 2022 ;

**Considérant** que la Convention Territoriale Globale intègre :

- Un diagnostic de l'état des besoins de la population ;
- L'offre d'équipement existant soutenue par la CAF et les collectivités locales ;
- Un plan d'actions précisant les objectifs de création de nouveaux services mais aussi de maintien et d'optimisation des services existants ;
- Les modalités d'interventions et les moyens mobilisés, les modalités d'évaluation et de pilotage.

**Considérant** l'élaboration du projet de territoire partagé par les groupes de travail.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à **l'unanimité** des membres votants :

↪ **APPROUVE** la Convention Territoriale Globale établie en partenariat avec la Caisse Commune de Sécurité Sociale dont la branche Caisse d'Allocations Familiales ;

↪ **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance le 5 décembre 2022

Le Maire

Emeric SALLE

